



Le garde particulier,

Acteur de la protection des
territoires

Le garde particulier connaît les territoires

- ▶ Souvent sur le territoire, le garde particulier connaît les limites, les propriétaires. Il lui est facile de déceler des personnes étrangères à nos territoires.
- ▶ Il est facile pour un habitué de déceler une voiture inconnue, un dépôt récent ou tout autre promeneur inhabituel, ce qui permet de donner l'alerte en cas de « bizzarerie ».





Le garde particulier connaît les espèces de nos campagnes

- ▶ Il connaît la faune de nos territoires, les habitudes alimentaires, les comportements.
- ▶ Il participe aux études et suivis permettant de mieux connaître les particularités des habitants de nos campagnes (comptages, études spécifiques, étude épidémiologique.)
- ▶ Il participe à la régulation des nuisibles dans un but de santé et de sécurité publique (ex l'échinococcose.....) mais aussi dans la protection des cultures avec la régulation des corvidés.

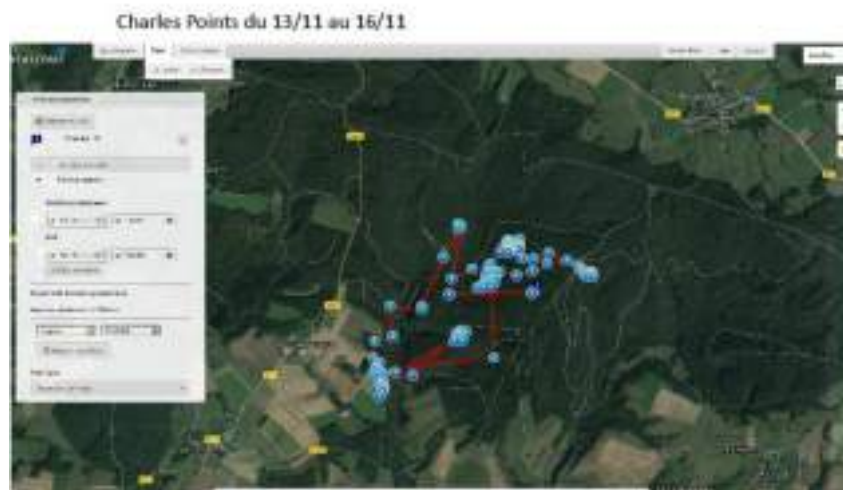
Quelques données des cerfs suivis dans la petite forêt de Signy-l'Abbaye

- Une biche (Camille) équipée depuis le 21 mai 2017
- 3 cerfs
 - Cano équipés le 10 octobre
 - Cubi équipé le 16 octobre
 - Charles équipé le 18 octobre

Les colliers donnent : 1 localisation /hr du Mardi 02:00 au dimanche 02:00
Puis 1 localisation toutes les 5 min entre Dimanche et Mardi



Charles : pas de nouvelles depuis le 16/11 à 17:00



Le garde particulier connaît les saisons, leurs activités et leurs réglementations

- ▶ Nos territoires sont régis par le code de l'environnement. Le garde particulier s'emploie à faire respecter ces règles.
- ▶ Il connaît les dates d'ouvertures, et de fermetures de chaque espèce de l'escargot au sanglier.
- ▶ Il sait qu'il est nécessaire d'avoir une autorisation du propriétaire pour ramasser du bois ou des champignons.
- ▶ Il sait qu'on ne peut pas circuler sur un bien privé sans autorisation du propriétaire.



Le garde particulier élément indispensable à l'entretien de nos territoires

- ▶ Il intervient dans la régulation des différents nuisibles et espèces invasives présents sur le territoire. (garde chasse)
- ▶ Il participe à l'agrainage et à l'entretien des bandes abris. (garde particulier)
- ▶ Il lutte contre les dépôts sauvages par la formation mais aussi par la répression. (garde bois eau de voirie)
- ▶ Il lutte contre les éventuelles pollutions (Garde particulier)



Le garde particulier connaît les lois

- ▶ Le garde particulier est formé à la compréhension des lois (modules de formation).
- ▶ Le garde particulier est régulièrement remis à niveau.
- ▶ Le garde particulier est souvent épaulé par des collègues professionnels tels que les agents de l'environnement, ou la gendarmerie.

Le garde particulier est les yeux du procureur de la république

- ▶ Le garde particulier est un citoyen assermenté par le tribunal de sa circonscription. Il est chargé d'une mission de service public.
- ▶ Le garde est un partenaire de confiance pour rendre compte auprès du procureur .

